

Bulletin d'Information
16 juin 2020 Réouverture progressive des frontières

Dans un communiqué conjoint, les Ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères ont annoncé l'ouverture progressive des frontières dans les jours et semaines à venir, selon les modalités suivantes :

- Frontières intérieures à l'Union européenne, Schengen et de l'Espace économique européen (ainsi que Monaco, Vatican, Saint Marin) : à compter du 15 juin. Les voyageurs provenant de ces pays ne seront notamment plus tenus de se munir d'une attestation de déplacement international dérogatoire pour entrer sur le territoire français, et seront par ailleurs dispensés de quatorzaine à leur arrivée en France - sauf exceptions (voir ci-dessous),
- frontières extérieures de la France : à compter du 1er juillet. Cette ouverture s'effectuera de façon progressive et différenciée selon la situation sanitaire des différents pays tiers, et conformément aux modalités qui auront été arrêtées au niveau européen d'ici là.

Cette ouverture des frontières reste soumise à certaines restrictions :

- la France appliquera par réciprocité des restrictions similaires à celles qui seraient applicables dans le pays d'origine. Par exemple le Royaume-Uni a choisi de mettre en place le 8 juin une obligation de quatorzaine pour les voyageurs en provenance de France. Ainsi, les voyageurs en provenance du Royaume-Uni resteront invités à observer une quatorzaine à leur arrivée jusqu'à nouvel ordre. L'Espagne maintient jusqu'au 21 juin ses restrictions de circulation liées au COVID-19 ainsi que l'exigence de quatorzaine pour les passagers aériens en provenance des pays européens.
- la reprise de l'activité au sein des services consulaires va être progressive. Des délais pourront intervenir avant que les demandeurs puissent déposer une demande de visa. Les Consulats pourraient donner priorité aux demandeurs dont les rendez-vous avaient été annulés en raison du confinement. La plateforme France Visa permettant de préparer en ligne le formulaire de demande de visa long séjour n'est par ailleurs pas encore disponible.

Nous serons attentifs à la réouverture des différents postes consulaires et à la reprise des dépôts de demande de visa long séjour dans les jours et semaines à venir, ainsi qu'aux potentielles restrictions applicables en fonction des pays.

Karl Waheed Avocats – tous droits réservés